

LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite
débuter mes études en santé en France en intégrant
un PASS ou une LAS

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en
France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé
extra-communautaire*

Je ne réside pas
en France

Je réside déjà en
France

Je ne réside pas
en France

Je réside déjà en
France

Je dépose une
DAP Blanche

Je dépose une
DAP Verte

Je ne candidate jamais par Etudes en
France

Je constitue mon
dossier et l'envoie
au SCAC du lieu
d'obtention de mon
diplôme

Je postule, en lien avec mon SCAC :

Via « Etudes en France » si mon pays est connecté ;

Via dossier papier, si mon pays n'est pas connecté à « Etudes en France ».

Je remplis mon dossier et l'envoie
aux établissements de mon choix

Mon SCAC envoie mon dossier à
l'établissement choisi

Date limite de dépôt de mon dossier à
mon SCAC : **15 décembre 2025**

Date limite d'envoi de mon dossier aux
établissements : **15 décembre 2025**

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **à fixer par
Ambassade**

*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire